

## Remplir votre rapport de conformité sur l'accessibilité

Vous devez remplir les champs obligatoires de chaque page avant de pouvoir passer à la page suivante. Les champs obligatoires sont suivis d'un astérisque (\*).

Commencez par sauvegarder le formulaire dans votre ordinateur, puis ouvrez-le avec la dernière version d'Adobe Reader. Vous pouvez le sauvegarder à tout moment et y revenir plus tard. Avant de l'envoyer, vous pouvez le distribuer dans votre organisme pour obtenir des commentaires.

**Pour remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité, vous aurez besoin des renseignements suivants :**

- Nom légal de l'organisme
- Numéro d'entreprise (NE9) à neuf chiffres. Il s'agit du numéro que l'Agence du revenu du Canada utilise pour identifier votre organisme. Vous le trouverez sur vos déclarations de taxes fédérales et provinciales. Si votre organisme n'a pas de numéro d'entreprise (NE9), contactez-nous pour recevoir un identificateur LAPHO en remplacement.
- Catégorie d'organisme (FPO/ALO, Organisation du secteur public désigné, Entreprise ou organisme sans but lucratif)

**Remarque:** Si vous sélectionnez la mauvaise catégorie d'organisme, vous verrez des questions qui ne vous concernent pas. Vous devrez rectifier la catégorie et entrer de nouveau vos données pour réussir à envoyer votre rapport.

- Nombre d'employés dans votre organisme en Ontario
- Nom et coordonnées de votre certificateur (p. ex. un administrateur ou un cadre dirigeant qui a l'autorisation légale de dire que le rapport est complet et exact)

## Remplir le formulaire pour 20 organismes à la fois

Vous pouvez remplir un seul formulaire pour déposer un rapport portant sur 20 organismes. Pour ce faire, vous devez avoir les renseignements suivants sur chaque organisme:

- Dénomination sociale
- Numéro d'entreprise (NE9) ou identificateur LAPHO
- Nombre d'employés en Ontario
- Adresse

Les renseignements suivants doivent être les mêmes pour chaque organisme :

- Catégorie d'organisme
- Répartition du nombre d'employés (p. ex. 20-49, 50+)
- Certificateur
- Réponses à toutes les questions sur la conformité en matière d'accessibilité

Si ce n'est pas le cas, vous devrez remplir un formulaire distinct pour chaque organisme.

**Remarque :** Les utilisateurs de technologies d'assistance devraient dresser une liste de boutons pour obtenir une liste de liens sur le formulaire.

## Commencez votre rapport

Marche à suivre pour remplir le formulaire:

### 1. Téléchargez et sauvegardez le formulaire

- Téléchargez et sauvegardez le formulaire dans votre ordinateur
- Ouvrez le formulaire avec la dernière version d'Adobe Reader

### 2. Entrez les renseignements concernant votre organisme

- Entrez les renseignements concernant votre organisme, puis sélectionnez **Suivant**

### 3. Comprenez vos obligations

- Si vous avez besoin de renseignements au sujet des exigences à respecter, sélectionnez le lien au site Web qui se trouve à la **partie B: Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité**. Vous serez dirigé vers notre site Web où vous pouvez voir vos obligations.

### 4. Authentifiez les renseignements

- Remplissez la partie des renseignements sur le certificateur
- Le certificateur doit :
  - s'assurer que tous les renseignements inscrits sur le formulaire sont complets et exacts
  - cocher la case pour indiquer que votre organisme lui a autorisé à attester
  - entrer la date d'attestation en sélectionnant la flèche pour ouvrir le calendrier
- Entrez les coordonnées de la personne-ressource principale de votre organisme, c'est-à-dire, de la personne à contacter en cas d'avoir besoin des renseignements supplémentaires. Il peut s'agir du certificateur ou d'une autre personne.

### 5. Répondez aux questions

- les questions figurant sur le formulaire s'appuient sur les obligations visant votre :
  - catégorie d'organisme
  - répartition du nombre d'employés
- Sélectionnez **Oui** (si vous vous conformez) ou **Non** (si vous ne vous conformez pas) pour chaque question. Vous pouvez ajouter des commentaires dans la boîte à commentaires qui se trouve au-dessous de chaque question.
- Chaque question du rapport contient des liens vers :
  - l'article du règlement qui se rapporte à la question
  - des ressources utiles qui vous permettent de comprendre les exigences et de vous y conformer
- Quand vous aurez répondu à toutes les questions, sélectionnez **Sauvegarder le formulaire** en bas de la page avant de sélectionnez **Suivant**.
- Passez en revue le sommaire du rapport de conformité sur l'accessibilité.

### 6. Envoyez votre rapport

- Vous pouvez sauvegarder le formulaire à tout moment en sélectionnant le bouton **Sauvegarder le formulaire**. Lorsque vous êtes prêt à l'envoyer, sélectionnez le bouton **Sauvegarder et soumettre**. On vous demandera de sauvegarder d'abord le formulaire dans votre ordinateur. Le formulaire sera ensuite envoyé.
- Attendez de recevoir une **confirmation avec un numéro** qui indique que votre rapport a été soumis ou qu'un problème est survenu.
- Dès la réception du rapport, un courriel sera envoyé au certificateur et à la personne-ressource principale, comportant :
  - un numéro de confirmation
  - une copie accessible en PDF de votre rapport

**Si vous n'avez pas reçu de numéro de confirmation** après avoir envoyé le formulaire ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de la LAPHO (ServiceOntario):

Téléphone sans frais : 1-866-515-2025

ATS sans frais : 1-800-268-7095

Téléphone : 416-849-8276

ATS : 416-325-3408

## Formats alternatifs

Si vous avez besoin du rapport de conformité sur l'accessibilité dans un format alternatif, veuillez envoyer un courriel à [accessibility@ontario.ca](mailto:accessibility@ontario.ca).



Ministère des Services aux aînés et  
de l'Accessibilité

## Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

### Instructions

Tous les renseignements fournis sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte **au moins 20 employés** et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du [Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#), vous devez vous conformer à ce règlement comme organisation privée ou organisation sans but lucratif et remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité approprié. Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte **moins de 20 employés** et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du [Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#), vous devez vous conformer à ce règlement comme petite entreprise ou organisation sans but lucratif, et vous êtes dispensé de l'obligation de déposer des rapports.

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (\*).

### A. Information sur l'organisme

Catégorie d'organisme *	Répartition du nombre d'employés *	Année de déclaration
Entreprise ou organisme sans but lucratif	50 employés et plus	2023

### Détails de l'entreprise

Dénomination sociale de l'organisme *	Nombre d'employés en Ontario * <a href="#">Aide</a>
Fédération des Caisses Desjardins du Québec	250

Numéro d'entreprise (NE9) \* [Aide](#)  Cochez cette case si vous avez reçu un identificateur LAPHO de la Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Cochez si le nom commercial est le même que la dénomination sociale

Nom commercial de l'organisme

Fédération des Caisses Desjardins du Québec

Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme \* [Aide](#)

Empty

Sous-secteur (si possible)

Groupe industriel (si possible)

### Adresse de correspondance

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Pays \*

Les champs ci-dessous changeront en fonction de votre sélection

Canada

É.-U.

International

Type d'adresse \*

Adresse de rue

Adresse de rue desservie par itinéraire

Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *	
	100	Commandeurs	
Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
Avenue		Lévis	QC (Québec)

Code postal (p. ex. A1A 1A1) \*

G6V 7N5

**Adresse commerciale**

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO. )

Cochez si l'adresse commerciale est la même que l'adresse de correspondance

Pays \*

Les champs ci-dessous changeront en fonction de votre sélection

Canada

É.-U.

International

Type d'adresse \*

Adresse de rue

Adresse de rue desservie par itinéraire

Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *	
	100	Commandeurs	
Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
Avenue		Lévis	QC (Québec)

Code postal (p. ex. A1A 1A1) \*

G6V 7N5

Catégorie d'organisme **Entreprise ou organisme sans but lucratif**

Répartition du nombre d'employés **50 et plus**

Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration **Fédération des Caisses Desjardins du Québec**

Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) **102924438**

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (\*).

## **B. Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité**

Avant de commencer à remplir votre rapport, vous pouvez obtenir de l'information sur vos obligations en matière d'accessibilité à [ontario.ca/accessibilite](http://ontario.ca/accessibilite)

D'autres exigences en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes :

- [une municipalité](#)
- [un établissement d'enseignement \(par exemple, commission scolaire, collège, université ou école\)](#)
- [un producteur de matériel pédagogique \(par exemple, des manuels scolaires\)](#)
- [un conseil de bibliothèque](#)

## **C. Attestation concernant le rapport de conformité sur l'accessibilité**

L'article 15 de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

**Remarque :** Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport accessibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale pour permettre au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de communiquer avec l'organisme. Sinon, le certificateur sera le représentant de l'organisme.

**Certificateur :** Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

**Personne-ressource principale :** La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité.

### **Attestation**

J'atteste que tous les renseignements sont exacts et que j'ai le pouvoir de lier l'organisation \*

Date d'attestation (aaaa-mm-jj) \* **2023-12-08**

### **Renseignements sur le certificateur**

Nom de famille \*

**Loudin**

Prénom \*

**Radek**

Titre du poste \*

Autre titre de poste \*

Numéro de téléphone d'affaires \*

Numéro de poste téléphonique

Cliquez ici  
si ATS

Adresse courriel \*

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste  
téléphonique

Numéro de télécopieur

## Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes

Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

Nom de famille \*

Prénom \*

Titre du poste *	Autre titre de poste *	Numéro de téléphone d'affaires *	
Numéro de poste téléphonique	<input type="checkbox"/> Cliquez ici si ATS	Adresse courriel *	Autre numéro de téléphone
Numéro de poste téléphonique	Numéro de télécopieur		

## D. Questions sur le rapport de conformité sur l'accessibilité

### Instructions

Veuillez répondre à chacune des questions suivantes sur la conformité. Utilisez la boîte de commentaires si vous désirez préciser une réponse.

Si vous avez besoin d'aide au sujet d'une question en particulier, cliquez sur les liens aide et une nouvelle fenêtre du navigateur s'ouvrira. Utilisez le lien à gauche pour consulter la réglementation de la LAPHO et le lien à droite pour consulter les ressources d'information pertinentes sur l'accessibilité.

### Exigences générales

1. Votre organisation a-t-elle créé et mis en œuvre des politiques écrites sur la façon d'atteindre l'accessibilité en respectant toutes les exigences applicables en matière d'accessibilité contenues dans le RNAI? \*

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 3 \(1\) : Établissement de politiques en matière d'accessibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 1](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 1

2. Votre organisation a-t-elle établi et mis en œuvre un plan d'accessibilité pluriannuel? \*  
(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 \(1\) : Plans d'accessibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2](#)

- 2.a. Votre organisation possède-t-elle un site Web? \*  
(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 \(1\) : Plans d'accessibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 2.a

2.a.i Le plan d'accessibilité de votre organisation est-il affiché sur le site Web de votre organisation? \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 \(1\) : Plans d'accessibilité](#)

Oui  Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2.a.i](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 2.a.i

2.a.ii Votre organisation fournit-elle le plan d'accessibilité dans un format accessible lorsqu'on le lui demande? \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 \(1\) : Plans d'accessibilité](#)

Oui  Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2.a.ii](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 2.a.ii

2.b Votre organisation actualise-t-elle le plan d'accessibilité au moins une fois tous les cinq ans? \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 \(1\) : Plans d'accessibilité](#)

Oui  Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2.b](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 2.b

---

3. Votre organisation offre-t-elle une formation appropriée sur: \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 \(1\) : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3](#)

3.a. Le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées de la LAPHO? \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 \(1\) : Formation](#)

Oui  Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 3.a

3.b Le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées? \*

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 \(1\) : Formation](#)

Oui  Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3.b](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 3.b

## Information et communications

4. Votre organisation dispose-t-elle d'un processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations et d'y répondre qui est accessible pour les personnes handicapées? \*

Oui

Non

**Remarque :** Cette exigence est applicable, peu importe que les clients soient autorisés ou non dans vos installations.

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 11 \(1\) : Processus de rétroaction](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 4](#)

- 4.a. Votre organisation informe-t-elle le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication en ce qui a trait au processus de rétroaction? \*

Oui

Non

**Remarque :** Cette exigence est applicable, peu importe que les clients soient autorisés ou non dans vos installations.

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 11 \(2\) : Processus de rétroaction](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 4.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 4.a

5. Votre organisation possède-t-elle un (ou plusieurs) site(s) Web qu'elle contrôle directement ou indirectement (« contrôle » s'entend du fait que votre organisation est en mesure d'ajouter, de retirer ou de modifier du contenu et des fonctionnalités du site Web)? \*

Oui

Non

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 14 : Sites et contenus Web accessibles](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 5](#)

- 5.a. Tous les sites Web de votre organisation se conforment-ils aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du Consortium World Wide Web (à l'exception des sous-titres en direct et des audio-descriptions pré-enregistrées)? Dans la boîte de commentaires, veuillez dresser la liste des noms complets et des adresses de votre contenu Web à la disposition du public, incluant les sites Web, les pages de médias sociaux et les applications. \*

Oui

Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 14 : Sites et contenus Web accessibles](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 5.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 5.a

Voici la liste :

AccèsD - Page de connexion (accweb.mouv.desjardins.com),  
Bourses Desjardins (boursesdesjardins.com),  
Bureau des retraités (desjardinsretraitefd.com),  
Caisse scolaire (caissescolaire.com),  
Coopérathon (cooperathon.ca),  
Desjardins.com (desjardins.com),  
Femmes en Mouvement (femmesenmouvement.com),  
Fondation Desjardins - Dons en ligne (Français: jedonneenligne.org/fondationdesjardins, Anglais: imakeanonlineonation.org/fondationdesjardins/),  
Startup en résidence (startup-residence.ca),  
La Fabrique à projets (Français: lafabriqueaprojets.ca, Anglais : theprojectfactory.com) et Goodsparks (goodsparkgrants.desjardins.com).

Pour plus détails, veuillez vous référer à la lettre explicative produite par Desjardins.

## Les services à la clientèle

6. Votre organisation offre-t-elle aux personnes suivantes de la formation au sujet de la fourniture de biens, de services ou d'installations aux personnes handicapées? \*

- Personnel et bénévoles
- Personnes qui participent à l'élaboration de politiques en matière d'accessibilité
- Personnes qui fournissent des biens, des services ou des installations au nom de l'organisation

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.49 : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 6](#)

6.a. La formation comprend-elle tout ce qui suit : \*

- un examen des objets de la LAPHO?
- un examen des objets des normes pour les services à la clientèle?
- façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps?
- façon d'interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un appareil ou accessoire fonctionnel ou qui ont besoin d'un chien-guide ou autre animal d'assistance ou d'une personne de soutien?
- façon de se servir des appareils ou dispositifs qui se trouvent dans les lieux du fournisseur ou que ce dernier fournit autrement et qui pourraient faciliter la fourniture de biens, de services ou d'installations à une personne handicapée?
- ce qu'il faut faire si une personne ayant un type particulier de handicap a de la difficulté à avoir accès aux biens, aux services ou aux installations du fournisseur?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.49 : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 6.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 6.a

7. En cas de perturbation temporaire des biens, services ou installations dont les personnes handicapées se servent, votre organisation avise-t-elle le public de la perturbation? \*

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 91/11, par. 80.48 \(1\) : Avis de perturbation temporaire](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 7](#)

7.a. L'avis de perturbation indique-t-il tout ce qui suit? \*

- La raison de la perturbation?
- Sa durée prévue?
- Une description des installations ou services de remplacement qui sont disponibles, le cas échéant?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.48 \(2\) : Avis de perturbation temporaire](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 7.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 7.a

8. Votre organisation exige-t-elle qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne de soutien lorsqu'elle se trouve dans vos lieux? \*

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

Oui

Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.47 \(5\) : Animaux d'assistance et personnes de soutien](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 8](#)

8.a. Votre organisation fait-elle tout ce qui suit avant d'exiger qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne de soutien dans vos lieux : \*

- Consulter la personne handicapée?
- Déterminer que la présence d'une personne de soutien est nécessaire pour protéger la santé ou la sécurité de la personne handicapée ou d'autres personnes qui se trouvent dans les lieux?
- Déterminer qu'il n'existe aucune autre façon de protéger la santé ou la sécurité de la personne handicapée ou d'autres personnes qui se trouvent dans les lieux?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.47 \(5\) : Animaux d'assistance et personnes de soutien](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 8.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 8.a

## Normes pour l'emploi

9. Votre organisation emploie-t-elle des personnes handicapées à qui vous avez fourni des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail? \*

(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)

Oui

Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 \(1\) : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9](#)

9.a. Votre organisation examine-t-elle les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail dans toutes les situations suivantes? \*

- Lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'organisation?
- Lorsque les besoins ou les plans généraux en matière de mesures d'adaptation pour l'employé font l'objet d'un examen?
- Lorsque votre organisation procède à un examen de ses politiques générales en matière d'interventions d'urgence?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 \(4\) : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 9.a

9.b. Certains des employés à qui vous avez fourni des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail ont-ils besoin d'aide? \*  
(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 \(2\) : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9.b](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 9.b

9.b.i Votre organisation, avec le consentement de l'employé, a-t-elle communiqué les renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail à la personne désignée par l'employeur pour aider l'employé? \*

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 \(2\) : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9.b.i](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 9.b.i

9.b.ii Les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail ont-ils été communiqués dès que cela est matériellement possible après que votre organisation ait pris connaissance du besoin de mesures d'adaptation en raison du handicap de l'employé? \*

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 \(3\) : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9.b.ii](#)

Commentaires au  
sujet de la question  
9.b.ii

## Conception des espaces publics

10. Depuis le 1 janvier 2017, votre organisation a-t-elle construit ou réaménagé l'un des éléments suivants? \*

Oui  Non

- Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public
- Aires de jeu extérieures
- Stationnement hors voirie
- Comptoirs de service
- Guides de file d'attente fixes
- Aires d'attente

(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 10](#)

10.a. Le cas échéant, les éléments nouvellement aménagés ou réaménagés respectent-ils les exigences générales énoncées dans les normes pour la conception des espaces publics? \*

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 10.a](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 10.a

10.b. Le plan d'accessibilité pluriannuel de votre organisation comprend-il des consignes d'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles dans les espaces publics, et des mesures prévues pour faire face aux perturbations temporaires résultant du non-fonctionnement des éléments accessibles? \*

Oui  Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.44 : Entretien des éléments accessibles](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 10.b](#)

Commentaires  
au sujet de la  
question 10.b

---

Catégorie d'organisme [Entreprise ou organisme sans but lucratif](#)

Répartition du nombre d'employés [50 et plus](#)

Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration [Fédération des Caisses Desjardins du Québec](#)

Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) [102924438](#)

---

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (\*).

---

## **E. Résumé du rapport de conformité sur l'accessibilité**

---

**Vos réponses indiquent que votre organisme ne respecte pas l'ensemble des obligations des lois ontariennes en matière d'accessibilité. Vous avez indiqué une situation de non-conformité aux questions suivantes :**

5.a Tous les sites Web de votre organisation se conforment-ils aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du Consortium World Wide Web (à l'exception des sous-titres en direct et des audio-descriptions pré-enregistrées)? Dans la boîte de commentaires, veuillez dresser la liste des noms complets et des adresses de votre contenu Web à la disposition du public, incluant les sites Web, les pages de médias sociaux et les applications.

**Votre organisme doit se conformer à l'ensemble des exigences de la LAPHO. Un membre du personnel du ministère responsable de la conformité communiquera avec votre organisme relativement à son état de non-conformité pour vous aider à identifier les mesures requises pour que votre organisme soit conforme.**